

# Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité : SAINT-ADELPHE

Date du scrutin : 2025-11-02

Par cet avis public, JULIE FRANCOEUR, présidente d'élection annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 30 septembre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
  - vous avez 18 ans accomplis;
  - vous avez la citoyenneté canadienne;
  - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
  - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
  - De plus, le 02 novembre 2025 vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
    - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, à la présidente d'élection avant 21 octobre 2025.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale en personne aux heures d'ouverture du bureau municipal ou vérifier votre inscription par téléphone (418) 322-5721 ou par courriel [st-adelphe@regionmekinac.com](mailto:st-adelphe@regionmekinac.com).
5. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse : 150 RUE BAILLARGEON (HOTEL DE VILLE) SAINT-ADELPHE

Jours et heures : LE 16 OCTOBRE 2025 DE 18 H 00 À 21 H 00  
LE 21 OCTOBRE 2025 DE 14 H 30 À 17 H 30
6. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
7. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

## Présidente ou président d'élection

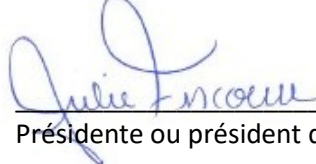
Adresse : 150 RUE BAILLARGEON SAINT-ADELPHE

Téléphone : (418) 322-5721 POSTE 1

## Signature

Lieu : SAINT-ADELPHE

Date : 7 OCTOBRE 2025



Présidente ou président d'élection